



No de résolution  
ou annotation

Province du Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 3 septembre 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Robert Chafe, Brian Adam, Nancy McGuire, Mariette Sallafranque, et Ivan Schryer.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

Le conseiller Patrick Fleming est absent.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

**2. Présence**

Conseiller Patrick Fleming est absent.

**3. Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

126-24/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
Adopté

**5. Adoption du procès-verbal**

127-24/09

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil 6 août 2024, tel que présenté.  
Adopté

**6. Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucune.

**7. Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

**8. Questions du public**

- Barbara Hynes :

- demande au Conseil la permission d'utiliser la salle St-Joseph cet hiver, pour la ligue de pickleball ;

Le Maire répond qu'il enverra la demande au comité pour considération.



No de résolution  
ou annotation

- Noella Chaput-McGuire :
  - donne au Conseil une mise à jour concernant le nettoyage de la propriété ;

Le Maire demande une mise à jour sur l'affaire civile. Mme Chaput-McGuire répond qu'il n'y a pas eu de mise à jour de la part de leur avocat.

## 9. Correspondance

- Une lettre de Denis et Louise Vaillancourt est reçue et lue; demandant la fermeture permanente du chemin Sikorski.

La demande est reportée au comité pour discussion future.

## 10. Rapports des comités

### Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

128-24/09

#### Limite de vitesse - Chemin Sikorski

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la réduction de la limite de vitesse sur la portion inférieure (sud) du chemin Sikorski à 10km/h et de faire installer la signalisation appropriée.

Adopté

### Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

129-24/09

#### Avis de motion – Règlement d'emprunt

Un avis de motion est donné par le conseiller Schryer et un projet de règlement est donné pour les révisions nécessaire au règlement d'emprunt, Règlement 2024-004 décrétant l'exécution de travaux municipaux en aqueduc/égouts et autorisant un emprunt.

130-24/09

#### Prêt temporaire - TECQ

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, que la municipalité demande pour un nouveau financement temporaire, négociée avec la Caisse Desjardins de Rivières du Pontiac, pour un montant total de 800 947 \$ qui correspond aux frais nécessaires pour les travaux admissibles au programme de la TECQ 2024-2028 pour permettre la liquidité pendant la programmation et qui sera remboursé lors de la reddition de comptes de cette dernière et d'autoriser la Directrice générale et le maire de signer toute documentation nécessaire.

Adopté

### Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.



Demande d'Exemption de Taxes pour l'AR de Chapeau

CONSIDÉRANT QUE l'Association Récréative de Chapeau a soumis le 8 juillet 2024 une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 78, chemin de Pembroke à L'Isle-aux-Allumettes, conformément à la procédure prévue par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu copie de la demande pour consultation et a un délai de 90 jours pour faire connaître son opinion à la Commission;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Récréative de Chapeau est un organisme à but non lucratif dont les activités visent à offrir des services récréatifs et à promouvoir le bien-être de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam et résolu que le conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes appuie la demande de l'Association Récréative de Chapeau en vue d'obtenir une exemption de taxes pour l'immeuble situé au 78, chemin de Pembroke.

ET QUE la municipalité transmette dans les meilleurs délais sa décision à la Commission municipale du Québec, avec une présence à l'audience, si nécessaire, conformément aux exigences de la demande.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

132-24/09

Subvention Nouveaux Horizons

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver la demande de financement pour des activités en cours au Parc Centennial, par le biais de la subvention fédérale Nouveaux Horizons pour les aînés, et d'autoriser la Directrice générale à signer et à envoyer la demande.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, étant absent, le maire donne un rapport verbal.

133-24/09

Plainte - Heures d'ouverture de Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE les services de Postes Canada sont essentiels pour les résidents, surtout pour accéder à leur courrier et à leurs colis en temps opportun;

CONSIDÉRANT QUE le bureau local de Postes Canada (Chapeau) était auparavant ouvert jusqu'à 20h les soirs durant la semaine, ce qui permettait aux résidents d'avoir accès à leur boîte aux lettres après les heures normales de travail;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture du bureau de poste ont été réduites et qu'il ferme maintenant avant 17h, ce qui limite considérablement l'accès des résidents qui ne peuvent se rendre à leur boîte aux lettres pendant la journée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de plaintes ou d'incidents de sécurité liés à l'accès au bâtiment en dehors des heures de travail normales, et qu'il y a eu des décennies d'accès sécuritaire et ininterrompu au cours des heures prolongées du soir auparavant ;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE de nombreux résidents ne sont pas en mesure d'accéder à leur boîte aux lettres pendant les heures de travail normales en raison de leurs horaires de travail personnels, ce qui entraîne des retards dans la réception de la correspondance importante ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents dépendent de la réception en temps voulu de documents essentiels, y compris les avis du gouvernement, les informations médicales et les documents financiers qui peuvent avoir un impact sur leur bien-être et leurs moyens de subsistance ;

CONSIDÉRANT QUE des horaires flexibles permettraient de mieux répondre aux besoins des personnes ayant diverses responsabilités, telles que la garde d'enfants, des emplois multiples, des lieux de travail éloignés, et qui ne peuvent pas facilement se rendre au bureau de poste pendant les heures normales d'ouverture ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du bureau de poste en dehors des heures normales de travail pourrait atténuer la congestion pendant les heures de pointe et réduire la pression sur le personnel pendant les heures normales de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de prolonger les heures d'accès aux boîtes aux lettres améliorerait la satisfaction générale à l'égard des services de Postes Canada dans la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au service postal en temps opportun pour soutenir les entreprises locales qui dépendent des services postaux pour leurs opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyée par la conseillère Sallafranque, que cette municipalité fasse une demande formelle à Postes Canada pour que le bureau local de Chapeau soit réouvert pour l'accès aux boîtes aux lettres en dehors des heures normales de travail et que la Directrice générale de la municipalité entame des discussions avec les représentants de Postes Canada pour améliorer tout autre problème, tel que discuté.

Adopté

### **Administration**

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

#### **11. Revue de la liste des comptes mensuelles**

La liste des comptes payables du mois d'août est présentée.

#### **12. Questions du public**

- Noella Chaput-McGuire :

- demande qui paiera pour l'achat et l'installation de nouveaux panneaux de signalisation de la vitesse

Le maire répond que les contribuables sont responsables de ces dépenses opérationnelles.

#### **13. Varia**

##### **Projet - Samonix**

Considérant que l'indice de dévitalisation de la MRC de Pontiac demeure parmi les plus élevés au Québec ;

Considérant que la majorité des transformateurs des produits de la forêt (Papetières, scieries et usines de granulation) sont désormais fermés et démantelés;

Considérant que l'économie de notre municipalité et de notre MRC a besoin de projets créateurs d'emplois, tel que proposé par Samonix ;

134-24/09



No de résolution  
ou annotation

- Considérant que l'implantation de la ferme de Samonix créera plus de 80 emplois directs;
- Considérant que l'implantation du projet Samonix permettra de développer une économie circulaire ;
- Considérant que le projet Samonix répond à tous les critères d'implantation en matière de zonage et d'urbanisme et que le projet a déjà obtenu son certificat de conformité de la municipalité hôte;
- Considérant que l'implantation du projet Samonix ne met aucun autre projet du territoire en péril et se voit même complémentaire ;
- Considérant que le Projet Samonix est catégorisé par les intervenants du gouvernement provincial comme un "Projet Majeur" pour le Québec et qu'il permettra de réintroduire une alternative économique depuis le retrait quasi-total de l'industrie forestière pour l'économie mono-industrielle traditionnelle du Pontiac;
- Considérant que pour se réaliser, le projet Samonix a besoin d'une alimentation de 12 MW en électricité ;
- Considérant que Samonix a déposé une demande de bloc d'énergie en bonne et due forme le 29 mars 2024 ;
- Considérant que cette demande en énergie est bien moindre que celle consommée par les transformateurs du bois lorsque l'industrie forestière opérait normalement ;
- Considérant qu'une fois à terme, l'investissement total pour la réalisation du projet s'élève à \$300M;

Il est proposé par la conseillère McGuire, et appuyé par la conseillère Sallafranque, que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes offre son soutien à l'implantation du projet Samonix dans la MRC Pontiac. Il est également résolu que notre municipalité demande, par le biais de cette résolution, à la société Hydro-Québec et au MEIE d'octroyer le bloc d'énergie de 12 MW à Samonix afin d'en assurer son implantation et de permettre, par le fait même, au Pontiac de bénéficier d'un nouveau moteur économique pour sa région.

Adopté

135-24/09

Prix des analyses d'eau potable résidentielle

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de modifier le prix des analyses d'eau résidentielles locales à 65 \$ pour les propriétaires sur notre territoire de la municipalité et à 80 \$ pour ceux des municipalités voisines, afin de couvrir l'augmentation des coûts de traitement en laboratoire, des frais d'expédition et des frais administratifs.

Adopté

**14. Huis-clos**

136-24/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, de procéder avec les discussions, à huis clos, à 19h35.

Adopté

137-24/09

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion en cours, à 19h55.

Adopté

138-24/09

Facture pour les frais de déchets au site de transbordement

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de renoncer à la facturation des frais de déchets, pour un certain contribuable, tel que présenté par la directrice générale.

POUR :

Brian Adam  
Marianne Sallafranque  
Nancy McGuire  
Ivan Schryer

CONTRE :

Robert Chafe

Adopté par division

**15. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19h00 au bureau municipal.



139-24/09  
No de résolution  
ou annotation

**16. Clôture de la réunion**

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, que la séance soit levée à 20h00.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.